

Le président du Burundi à nouveau débouté par la justice française

@rib News, 16/01/2020 – Source AFP Le président burundais Pierre Nkurunziza a de nouveau perdu jeudi un procès en diffamation intenté contre la chaîne de télévision France 3, pour un reportage diffusé en 2016 sur la situation politique de cet État d'Afrique de l'Est. Les images concernées avaient été fournies par l'avocat belge Bernard Main

M. Nkurunziza poursuivait le groupe France Télévisions, un historien et un avocat pour cinq passages de ce reportage intitulé « Le Burundi en proie à des violences extrêmes », qui faisait état d'une répression impitoyable dans le pays. La cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance, qui avait débouté en avril le président burundais. Ce dernier, qui réclamait un euro de dommages et intérêts et la publication de la décision, avait fait appel. Le tribunal correctionnel avait estimé que les trois premiers passages poursuivis ne visaient pas la personne du président burundais et n'étaient donc pas diffamatoires à son encontre. Les images concernées qui correspondaient à une vidéo fournie par l'avocat belge Me Maingain, s'étaient par ailleurs révélées erronées, poussant France 3 à retirer l'ensemble de son site en invoquant des « erreurs factuelles ». Les deux passages suivants avaient été jugés diffamatoires envers le président burundais, mais le tribunal avait toutefois relaxé les prévenus au titre de la bonne foi. Le Burundi est en crise depuis que le président Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat controversé. Il a été élu en juillet de la même année. Les violences et la répression qui ont accompagné la crise auraient fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale, qui a ouvert une enquête.